

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MAI 1994

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 30 mai 1994 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, M. PONÇOT (à partir de la question n° 6/b), Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY (à partir de la question n° 17/c), VUILLEMIN, FUSTER, MATHIEU, REGNIER, JEANNEROT (à partir de la question n° 6/b), MEUNIER (à partir de la question n° 7/e), LAGRANGE, FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME (jusqu'à la question n° 18), Mme DUFAY (à partir de la question n° 7/g), M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question n° 9), MM. TISSOT, PIERLOT, LIEVREMONT, DAHOUI, NOT, GIRARD, Mme CUENIN, MM. ANGUENOT, RAGOT, HINTZY, JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, MM. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question n° 7/e), MM. SALOMON, TABOURNOT, CHOMETTE, BAS, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : MM. PONÇOT (jusqu'à la question n° 6/b), PINARD, ANTONY (jusqu'à la question n° 17/c), BARETJE, JEANNEROT (jusqu'à la question n° 6/b), MEUNIER (jusqu'à la question n° 7/e), MAGNIN, LIME (à partir de la question n° 18), Mmes DUFAY (jusqu'à la question n° 7/g), GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 9), M. JEANNIARD, Mlle ZILLI, MM. TOURRAIN, MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question n° 7/e), M. VIALATTE.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : MM. PINARD, ANTONY (jusqu'à la question n° 17/c), BARETJE, MAGNIN, LIME (à partir de la question n° 18), Mmes DUFAY (jusqu'à la question n° 7/g), GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 9), M. JEANNIARD, Mlle ZILLI, MM. TOURRAIN, VIALATTE.

Mandataires : MM. FOUSSERET, HIRSCH (jusqu'à la question n° 17/c), RUEFF, DAHOUI, FERREOL (à partir de la question n° 18), VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 7/g), FUSTER (jusqu'à la question 9), Mmes VIEILLE-MARCHISET, BULTOT, DUVERGET (à partir de la question n° 7/e), M. GRAPPIN.

* * *

0/1 - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a notamment signalé aux membres de l'Assemblée que leur serait transmis prochainement le manifeste des Maires des Grandes Villes, reprenant dix propositions sur l'aménagement du territoire. Il a précisé que depuis quelques semaines, cette association, par l'intermédiaire du Point et de RTL, a manifesté le souci des Maires sur l'avenir de leurs villes face au projet présenté par M. le Ministre de l'Intérieur.

0/2 - M. le Maire a ensuite incité ses collègues à se proposer pour présider un bureau de vote lors des élections européennes du 12 juin prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1994 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes.

L'Assemblée Communale a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

2 - Conseil Municipal

a) Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active pour la Franche-Comté - Désignation d'un nouveau représentant de la Ville de Besançon

A l'unanimité, M. Yves-Michel DAHOUI a été désigné, en remplacement de M. Marcel FERREOL, pour siéger en tant que représentant de la Ville au sein de l'Association «Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active pour la Franche-Comté» (CEMEA).

b) Commémoration du cinquantième anniversaire de la Libération - Association ECOT 94 - Adhésion de la Ville

A l'unanimité, il a été décidé d'adhérer à l'Association ECOT 94 créée dans le but d'organiser en juin 1994 des manifestations qui marqueront le cinquantième anniversaire des combats et des sacrifices des résistants et des libérateurs d'ECOT et de notre région (montant de la cotisation : 2 000 F).

M. le Maire a indiqué à l'Assemblée que leur serait transmis prochainement le programme des manifestations qui se dérouleront dans le cadre du cinquantenaire de la Libération de Besançon.

3 - Personnel Communal - Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville auprès de l'Association «Folklore Comtois» - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville auprès de l'Association «Folklore Comtois».

4 - Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule - Approbation des statuts

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé les statuts du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule.

Le Comité Syndical a approuvé ces dispositions le 30 mars 1994.

5 - Garanties d'emprunts :

a) Centre Communal d'Action Sociale

a1) Construction de la crèche dans les anciens bains-douches rue de Belfort - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 1 800 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

a2) Réalisation des investissements 1994 - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 2 000 000 F contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

b) SAIEMB - Programme de construction de 91 logements étudiants ENSMM rue Gaudot (3ème tranche) - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 14 300 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote).

c) Office Public d'HLM du Doubs :

c1) Acquisition-amélioration de 24 logements PLA à Besançon, 17-19 rue du Chapitre - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 5 281 389 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder cette garantie.

Ces logements seront réservés à des ménages dont les revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources HLM.

c2) Acquisition-amélioration de 22 logements PLAI à Besançon, 17 et 19 rue du Chapitre - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 968 070 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder cette garantie.

Ces logements seront réservés à des ménages en difficultés dont les revenus ne dépassent pas 80 % des plafonds de ressources HLM.

6 - Comptabilité - Exercice 1994 :

a) Ouverture de crédits au Budget Supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

7 - Subventions :

a) pour congrès :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 000 F au Centre de Recherches sur l'Espace Humain et Urbain (CREHU) de la Faculté des Lettres, pour l'organisation au cours de l'année 1994, de 3 journées sur le thème «Organisation de l'Espace urbain, public et privé, de la fin du XVIIIème siècle à nos jours, à travers l'Europe».

- 4 000 F au département Chimie de l'IUT, pour l'organisation des 10èmes Olympiades de la Chimie, le 16 février dernier.

- 5 000 F à la Ligue de Franche-Comté de Tennis, pour l'organisation du Congrès des Présidents des Clubs de l'Est de la France le 26 mars dernier, pendant la Coupe DAVIS.

- 4 000 F à l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie-Tunisie-Maroc, pour l'organisation de son 48ème congrès départemental, le 17 avril dernier à Micropolis.

- 7 000 F à la Ligue de Franche-Comté de Judo, pour l'organisation des Assises de la Fédération Française de Judo, du 13 au 15 mai dernier, au Kursaal.

- 4 000 F à l'Association des Anciens du 1er Régiment de Franche-Comté et du 27ème RI pour l'organisation de son congrès interdépartemental, le 15 mai, au Kursaal.

- 5 000 F au Syndicat National des Personnels de l'Education Surveillée - Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour l'organisation du 16 au 20 mai, du congrès des régions Alsace - Bourgogne - Franche-Comté.

- 30 000 F à l'Association Sportive et Culturelle des Sapeurs-Pompiers de Besançon, pour l'organisation du 12ème Championnat de France Cycliste Sapeurs-Pompiers le 29 mai dernier.

- 25 000 F à l'Amicale des Réseaux Action de la France Combattante, pour l'organisation de son congrès national des 1er et 2 juin prochain à Micropolis.

- 5 000 F au Laboratoire de Phonétique de la Faculté des Lettres, pour l'organisation de la journée d'études 1994 du GRI-DESYCOLE (Groupement de Recherches Interdisciplinaires sur le Développement des Systèmes de Communication chez l'Enfant), le 6 juin prochain, à l'IUFM Montjoux.

- 10 000 F à la Société et l'Institut de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Franche-Comté, pour l'organisation des 23ème journées nationales, du 7 au 10 juin, à Micropolis.

- 8 000 F à l'AROEVEN, pour l'organisation de son Université d'été, du 23 au 27 août sur le thème «les professeurs principaux ou leurs équivalents en Europe face aux jeunes en difficulté».

b) aux sociétés de musique et de majorettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

- Fédération Musicale de Franche-Comté	2 000 F
- Harmonie des Chaprais	32 000 F
- Concorde de Saint-Ferjeux	28 000 F
- Institut Musical Européen	2 000 F
- Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale	14 500 F
- Twirling Club Besançon Saint-Ferjeux	5 500 F

c) du secteur Jumelages

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

- 1 560 F au Collège Notre-Dame pour le déplacement de 30 élèves à Fribourg du 4 au 11 mai 1994 (échange scolaire).

- 1 566 F à la section échange scolaire franco-allemand du Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 30 élèves à Michelstadt du 16 au 25 juin 1994.

- 4 680 F aux Collèges Victor Hugo Centre et Proudhon pour un échange scolaire commun (1 440 F pour l'accueil de 24 élèves de Pavie du 20 au 26 mars 1994 et 3 240 F pour le déplacement de 24 élèves à Pavie du 11 au 18 avril 1994).

- 5 655 F au Lycée Claude-Nicolas Ledoux pour un échange scolaire avec Pavie (1 740 F pour l'accueil de 29 élèves de Pavie du 20 au 26 mars 1994 et 3 915 F pour le déplacement de 29 élèves à Pavie du 11 au 18 avril 1994).

- 1 088 F au Lycée Saint-Jean pour un échange scolaire avec Cheltenham du 14 au 22 mars 1994 (accueil et déplacement).

- 2 732 F au Collège Victor Hugo Centre pour un échange scolaire avec Cologne en mai-juin 1994 (accueil et déplacement).

- 2 088 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement à Krumbach de 31 élèves du 3 au 10 mai 1994 (échange scolaire).

- 3 000 F à l'Ecole Primaire Edouard Herriot pour le déplacement à Constance de 21 élèves du 20 au 25 juin 1994.

- 3 598 F à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour un échange professionnel avec Dewsbury (1 260 F pour l'accueil de 6 puéricultrices anglaises du 16 janvier au 4 février 1994 et 2 338 F pour le déplacement de 7 puéricultrices bisontines du 28 février au 18 mars 1994).

- 1 200 F à l'IES Fontaine Argent pour le déplacement à Fribourg de 34 élèves du 16 au 19 mai 1994.

d) au secteur Animation

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) Subventions aux équipements de quartier et de jeunesse

- MJC Palente	767 180 F
- Maison de Quartier de Saint-Ferjeux	760 000 F
- Association Sportive d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs	150 000 F
- MJC Besançon - Loutelet	102 804 F
- Centre Information Jeunesse	60 000 F

2) Subventions à des actions ou des projets

a) Projets présentés dans le cadre du programme 1994 «contrat de ville»

- PARI accompagnement scolaire à Planoise	20 000 F
- Brulard 2000 animation Grette	12 000 F
- ASC Clairs-Soleils - Journal de quartier	16 000 F
- Arc en Ciel animation Orchamps	5 000 F
- Association Promotion de l'Information de Montrapon - Festival Montrapon	10 000 F
- Association Réseau d'Echanges pour réseau Palente	20 000 F
- RAP Photo MJC Palente	30 000 F
- Fête du Livre MJC Palente	20 000 F
- Fêtes du sport Orchamps US	10 000 F
- Association Satellite - activités de danse hip-hop	12 000 F

b) Projets divers

LEP Graviers Blancs - Défilé de mobs 5 000 F

3) Opération Vacances 1994 - Avances sur subventions :

- Comité de Quartier Saint-Ferjeux 40 000 F

- MJC Palente 40 000 F

e) à l'Association «La Sportive et Culturelle des Clairs-Soleils»

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder à l'Association «La Sportive et Culturelle des Clairs-Soleils» une subvention de 5 000 F destinée à des actions socio-culturelles et sportives autour de la pratique du football.

f) aux associations de quartiers et diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Comités et associations de quartier

- Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon (APIM)	25 000 F
- Association Sportive des Prés de Vaux	3 600 F
- Club du 3ème Age de Planoise	3 000 F
- Club Photo de Planoise	4 000 F
- Comité de Quartier de Bregille	50 000 F
- Comité de Quartier des Chaprais	9 000 F
- Comité de Quartier des Prés de Vaux	5 000 F
- Comité de Quartier des Torcols/Chailluz	3 000 F
- Commune Libre de Saint-Ferjeux	5 000 F
- Nouvelle Pelouse	1 500 F
- Palente-Village	5 000 F
- Passerelle de Planoise	20 000 F
- Planoiselles	5 000 F
- Torcolienne	4 000 F

Anciens Combattants

- Association Départementale des Déportés, Internés et Familles de Disparus du Doubs	2 000 F
- Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes	2 500 F
- Fédération des Combattants de - 20 ans	1 000 F
- Union Départementale des Anciens Combattants Français de Confession Islamique	3 000 F

Associations Nature

- Amis de la Nature	6 500 F
- Association Astronomique de Franche-Comté	6 000 F
- Balise 25	1 500 F
- Club d'Orientation Comtois	1 500 F
- Voie des Fleurs	1 000 F

Groupes spéléologiques

- Groupe Spéléo du Doubs	6 000 F
- Nyctalopithèques	2 000 F
- Spiteurs Fous	2 000 F
- Société Hétéromorphe Amateurs Gouffres (SHAG)	6 000 F

Associations Loisirs-Jeunesse

- Besançon Auto-Miniatures	1 000 F
- CLAJ (Club de Loisirs et d'Actions de la Jeunesse)	4 000 F
- Echel 25	25 000 F
- Kit Club	1 000 F
- Rail Miniature 25	2 000 F
- Reine Marulaz	3 000 F
- Société Numismatique	1 800 F
- La Tour, Prends Garde	10 000 F

Associations diverses

- Amicale Andorhinas	6 000 F
- Association de Soutien au Muséum d'Histoire Naturelle	4 000 F
- ARVIE (Associer l'Art à la Vie)	1 000 F
- Centre Culturel Esperanto	2 000 F
- Coin de l'Amitié	4 000 F
- Hibiscus	1 000 F
- Ligue des Droits de l'Homme	4 500 F
- ORBIS (Association de Orpailleurs)	1 000 F
- Phalestine Amitié	1 000 F
- Prévention Routière	10 000 F
- Prima Festival	17 000 F
- Restos du Coeur	4 000 F
- Société Protectrice des Animaux	25 000 F
- UFC Que Choisir ?	9 000 F

g) exceptionnelle à l'Association Sportive des Municipaux de Besançon

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder une subvention de 6 000 F à l'Association Sportive des Municipaux pour l'organisation du 2ème tournoi de football des communes du Grand Besançon.

8 - Bibliothèque Municipale - Réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité (subvention de 73 000 F du Centre National des Lettres - subvention de 40 000 F de l'Association des Amis des Musées et de la Bibliothèque).

9 - Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1994 - Adoption du projet - Demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général du Doubs - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1994 et son plan de financement :

- . 565 000 F Ville de Besançon
- . 50 000 F DRAC de Franche-Comté
- . 50 000 F Conseil Général du Doubs
- . 50 000 F sponsoring

- a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions de la DRAC et du Conseil Général

- a attribué les subventions ou soldes de subventions suivantes :

- . Compagnie du Tournesol : 7 500 F (solde de subvention)
- . Ecole Ile de France II : 1 000 F
- . Centre Polyphonique : 5 000 F (solde de subvention)
- . Radio Sud : 2 500 F
- . En Effeillant la Marguerite : 1 000 F (solde de subvention)
- . Barcarolle : 6 000 F (solde de subvention)
- . Compagnie Boutique des Contes : 5 000 F
- . En Cas de Malheur : 2 400 F (solde de subvention)
- . Satellite : 2 500 F (solde de subvention)
- . Diali-Diali : 5 000 F (solde de subvention).

10 - Musée Classé - Département Beaux-Arts et Archéologie - Adoption du programme d'activités 1994 - Demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

A l'unanimité (M. MATHIEU ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a approuvé le programme d'activités 1994 du Musée ainsi que son plan de financement et a autorisé M. le Maire à solliciter les concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

11 - Tricentenaire du Musée Classé et de la Bibliothèque Classée - Adoption du projet - Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'exposition intitulée «1694, Naissance d'un patrimoine» qui marquera le tricentenaire du Musée Classé et de la Bibliothèque classée, ainsi que la réalisation à cette occasion d'un catalogue.

L'ensemble de cette opération est estimé à 283 000 F qui seront financés à hauteur de 183 000 F par la Ville de Besançon et 100 000 F par la DRAC de Franche-Comté.

12 - Saison lyrique et musicale - Théâtre Municipal - Lancement d'une nouvelle procédure de publicité - Adoption du cahier des charges - Désignation du jury

La Commission de délégation de service public, après avis du jury ayant déclaré l'appel à candidatures infructueux et la demande de Mme FOLSCHWEILLER tendant à obtenir un vote par appel nominal n'ayant recueilli que quatre voix favorables, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 6 s'étant abstenus) :

- a décidé de lancer une nouvelle procédure de publicité pour la délégation de l'organisation de la saison lyrique et musicale ainsi que la direction du théâtre municipal

- a adopté le nouveau cahier des charges établi à cet effet

- a adopté le nouveau jury dont la composition pourrait être, sous réserve de l'accord définitif des participants, la suivante :

. Le Maire, Président

. 5 élus :

- Mme VIEILLE-MARCHISET, Première Adjointe
- M. FERREOL, Adjoint à l'Action Culturelle
- M. SALOMON, Conseiller Municipal, membre de la Commission Culturelle
- M. FOUSSERET, Adjoint à la Vie Associative - Vie des Quartiers
- M. VUILLEMIN, Adjoint à l'Enseignement

. 5 personnes qualifiées :

- M. Jacques KREISLER
- M. MAIER, Directeur de l'Opéra de Montpellier
- M. Michel MARCOT
- M. Antoine BOURSELLIER, Directeur de l'Opéra de Nancy et de Lorraine
- M. Jacques COSTARINI, Professeur au Conservatoire National de Région

- 2 représentants d'administration :

- . pour l'Etat : Mme le Directeur de la DRAC
- . pour la Ville : M. le Secrétaire Général.

13 - Coopération décentralisée Besançon/Bistrita (Roumanie) - Réalisation de projets - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 1993

Adopté à l'unanimité.

14 - Secteur Animation :

a) Convention avec la MJC Palente - Subvention

Adopté à l'unanimité.

Le montant de la subvention pour 1994 est fixé à 767 180 F.

b) Convention avec la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux - Subvention

Adopté à l'unanimité.

Le montant de la subvention est fixé pour 1994 à 760 000 F.

15 - Pépinière Point + Entreprises, 3 rue Violet - Projet d'aménagement - Demande de subvention au Fonds Départemental de Développement Economique (FDDE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté ce projet d'aménagement dont le coût est estimé à 248 000 F TTC,
- a décidé de solliciter la participation du Fonds Départemental de Développement Economique (entre 10 et 20 % du montant des dépenses HT).

16 - Atelier Pédagogique Personnalisé Lieu Ressources - Réalisation d'une étude par le Centre Académique de Formation Continue de Dijon (CAFOC) - Convention

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de confier au CAFOC une étude portant sur «la place, le rôle, le type d'intervention de l'Atelier Pédagogique Personnalisé de Besançon dans l'ensemble des actions de mise à niveau dans le bassin d'emploi de Besançon». Coût de cette étude pour la Ville : 18 200 F, soit 40 % du montant total, le reste étant financé par l'Etat.

17 - Enseignement :

a) Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Année scolaire 1993-1994 - Financement complémentaire

Adopté à l'unanimité.

b) Lycée Professionnel de Planoise - Dénomination

Après un large débat, le Conseil Municipal a émis un avis réservé sur le nom de Charles Fourier en raison de la présence, dans ce même quartier, d'une école maternelle et d'un groupe scolaire primaire portant déjà ce nom.

En conséquence, le Conseil Municipal laisse au Conseil d'Etablissement et au Conseil Régional, autorités compétentes pour la dénomination, le choix de l'appellation de cet établissement.

c) Ecole Primaire Rivotte - Restructuration - Approbation de l'avant-projet détaillé

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté cet avant-projet détaillé chiffré à 3 000 000 F TTC (valeur mai 1994)

- a décidé de solliciter l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge sur les budgets 1994 et suivants.

A l'occasion de cette question, M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, a évoqué le devenir de la section carrières du Bâtiment de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts dont la Ville a envisagé la suppression. Il a indiqué que la Région était prête à financer cette formation dans le cadre du programme de formation 1994-1995 qui sera adopté en juin 1994 par la Commission Permanente. Il a toutefois précisé que le Conseil Régional n'assurerait pas à lui seul le financement de cette section.

M. le Maire a précisé que la Ville mettrait à disposition, gratuitement, les locaux de l'Ecole des Beaux-Arts afin de permettre à cette section de fonctionner normalement et de bénéficier des infrastructures de l'école.

18 - Plage et terrain de camping de Chalezeule - Concession d'occupation aux fins de vendre des glaces, confiseries et produits exotiques pour la période du 1er juin 1994 au 30 avril 1996

Adopté à l'unanimité.

19 - Transports urbains - Marché VANHOOL 1993 - Remise partielle de pénalités

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé une remise partielle de pénalités à la Société VANHOOL (200 000 F HT au lieu de 352 658 F HT) en raison des arguments avancés par cette société dont notamment les prestations assurées gratuitement par cette dernière pour la CTB (modifications de 4 véhicules entraînant un surcoût de 32 000 F HT, prêt d'une boîte à vitesses...).

20 - Transports urbains - Avenant à la convention de gérance passée avec Via GTI

Après avoir repoussé à la majorité l'amendement de M. NACHIN, tendant notamment à dissocier la construction et ultérieurement l'exploitation du téléphérique de la Citadelle du réseau public de transports urbains, le Conseil Municipal, à la majorité, (11 Conseillers ayant voté contre et un s'étant abstenu :

- a décidé d'intégrer le futur téléphérique de la Citadelle au réseau public de transports urbains

- a décidé de confier à la CTB la construction, le financement et la gestion de ce téléphérique

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention de gérance du 14 novembre 1990 et les divers documents à intervenir.

21 - Plan de jalonnement de la Ville de Besançon - Participation de l'Etat - Convention

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer avec l'Etat la convention qui permettra à la Ville de percevoir le coût lié aux dispositifs de signalisation correspondant aux liaisons «vertes», ce qui représente un montant global et forfaitaire de 2 322 669,95 F.

22 - Extension du Palais de Justice et transfert de l'école de l'Arsenal impasse Granvelle

a) Mise en compatibilité du POS Centre, après enquête publique

Adopté à la majorité, 1 Conseiller Municipal ayant voté contre.

b) Projet d'intérêt général : extension du Palais de Justice, approbation de la révision du POS Centre

Adopté à l'unanimité.

23 - Groupe Scolaire Arsenal - Transfert sur le site de l'impasse Granvelle - Concours de concepteurs - Choix du lauréat

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a confirmé le choix du jury de concours désignant comme lauréat L. MOUROT et a décidé de verser aux candidats non retenus une indemnité de 83 300 F TTC

- a autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir avec le candidat lauréat

- a autorisé la poursuite des études jusqu'au stade de l'avant-projet détaillé.

24 - Action foncière - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1er septembre 1993 au 31 décembre 1993

L'Assemblée Communale a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

25 - Marché de Gros 6 rue Berthelot

a) Approbation du déclassement

Adopté à l'unanimité.

b) Cession aux époux PERRUCHE

Adopté à l'unanimité. Surface de la propriété : 1 ha 05 a 62 ca - Montant de la vente : 1 300 000 F.

26 - Fort de Chaudanne - Echange de terrain avec M. ZINGG

Adopté à l'unanimité. Surface cédée : 2 a 87 - Surface acquise : 0 a 31 - Soulte au profit de la Ville : 20 480 F (80 F/m²).

27 - Chemin de l'Espérance - Cession gratuite d'un délaissé de terrain à la SAIEMB et programme de construction de 29 logements PLA, chemin de l'Espérance et rue des Quatre Vents - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 11 100 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote).

28 - Palais Granvelle

a) Réfection d'un plancher de l'aide côté Promenade Granvelle - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet dont le coût est estimé à 380 000 F TTC, honoraires de maîtrise d'oeuvre compris (participation Etat : 160 000 F soit 50 % du montant HT - Part restant à la charge de la Ville : 220 000 F).

b) Travaux de couverture - 6ème tranche de travaux - Modification de la délibération du 14 février 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de ramener cette 6ème tranche de travaux à 1 400 000 F TTC qui seront financés comme suit :

- part de l'Etat : 50 % soit 700 000 F

- part du Département : 200 000 F

- part Ville : 500 000 F.

29 - Gymnase Clemenceau - Bilan de l'opération

Adopté à l'unanimité (M. PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote).

30 - Forêt communale de Chailluz - Vente exceptionnelle de bois dans le cadre d'éclaircies de résineux

Adopté à l'unanimité (montant des travaux dont débardage à cheval : 180 000 F HT - Montant estimé de la vente : 210 000 F HT).

31 - Forêts communales - Travaux d'entretien et de gestion nécessaires pour l'accueil du public - Convention avec l'Office National des Forêts

Adopté à l'unanimité.

32 - Urbanisme - Révision des POS de la Ville de Besançon - Application par anticipation du POS Ouest et Nord 2ème tranche et POS Nord (parties Est et Ouest)

Adopté à l'unanimité.

33 - Mise en compatibilité du plan d'occupation des sols Secteur Nord 1ère tranche (partie Est et partie Ouest) et POS Ouest et Nord avec le projet de voie des Montboucons

Adopté à l'unanimité.

34 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur la présentation dans BVV du projet de grand contournement de Besançon

M. NACHIN, Conseiller Municipal, est intervenu pour regretter qu'une page entière de BVV de mai ait été consacrée à «l'apologie» de la voie de desserte et de contournement. Il souhaiterait que les opposants au projet aient la faculté de s'exprimer eux aussi dans BVV.

M. le Maire lui a répondu par la négative.

b) Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur l'affichage sauvage

M. NACHIN a regretté «alors que la campagne des européennes n'est pas encore officiellement commencée, que l'affiche sauvage se déchaîne sur les édifices et les panneaux de signalisation, entraînant des dégradations qui coûtent cher à la Ville». Il a souhaité savoir quelles dispositions sont prises par la Ville pour faire payer les auteurs de ces dégradations.

M. le Maire lui a répondu qu'il partageait totalement son point de vue, qu'une facturation est établie chaque fois que l'on peut identifier le contrevenant et qu'en cas de récidive, un procès-verbal est dressé et transmis au Parquet qui décide ou non de poursuivre.

c) Question orale de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, sur la pérennité de la section «carrière du bâtiment» de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts

Cette question a été examinée au point 17/c de l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 heures 45.

Hôtel de Ville, le 2 juin 1994
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi
Le 2 juin 1994
Pour le Maire,
L'Adjoint,